

# La déclaration simplifiée pour le "commerce en ligne"

Cette fiche d'information est un complément à la brochure 'Pourquoi adhérer à Fost Plus ?' et contient des renseignements spécifiques sur la déclaration du "commerce en ligne". Vous y trouverez une réponse aux questions suivantes :

- A quelles conditions devez-vous satisfaire pour utiliser ce système de déclaration ?
- Comment compléter la déclaration ?
- Comment la contribution est-elle calculée ?

## 1 Qui?

Vous devez compléter une déclaration "commerce en ligne" si vous mettez des produits sur le marché belge de l'e-commerce.

## 2 Quoi?

La déclaration "vente en ligne" se déroule de manière très simple. Vous ne devez ni détailler le contenu de vos colis ni calculer le poids des emballages. Pour rendre cette simplification possible, nous avons défini 3 sortes de colis sur base des formats – **petit, moyen, grand**.

De façon à ne pas devoir vous demander des spécifications sur le contenu des colis, Fost Plus a calculé une composition standard par format de colis en tenant compte de différents éléments, c.-à-d. :

- l'emballage en soi
- son contenu.

En nous référant aux informations que nous avons reçues des fabricants d'emballages pour la vente en ligne et sur base de nos données, nous avons défini les formats suivants :

Type colis	Volume
Petit	< 40 L
Moyen	40 – 90 L
Grand	> 90 L

Le contenu d'un colis standard est calculé en tenant compte des données provenant des déclarations détaillées par famille de produits.

Il se définit en fonction des produits les plus vendus en ligne.

Nous avons calculé un Tarif Point Vert en moyenne pondérée par famille de produits sur base des déclarations forfaitaires de chaque famille de produits dans nos données.

## 3 Comment?

Vous pouvez rapidement et facilement établir la déclaration en ligne via l'application FostPack.

Surfez sur <https://www.fostplus.be/fr> pour plus d'informations.

La seule chose qui vous reste à faire est de mentionner le nombre de colis que vous avez mis sur le marché par format de colis.

La déclaration "commerce en ligne" peut être combinée avec la déclaration détaillée après consultation et autorisation de Fost Plus.

## 4 Participation financière

Cette déclaration simplifiée est valable à partir de l'année de déclaration 2020. Votre contribution minimale est de 100 euros.

Un surcoût de 10% est appliqué pour pouvoir utiliser cette déclaration simplifiée, facilitant votre administration en comparaison avec les déclarations détaillées ou forfaitaires.

Les tarifs par colis sont :

Type colis	Tarif 2020 (EUR/colis)
Petit colis	0,0209
Colis moyen	0,0542
Grand colis	0,1050

Vous retrouvez ci-dessous une capture d'écran de la fiche disponible dans FostPack.

Catégorie	Volume	Prix par unité (EUR)	Nombre d'unités	Contribution par catégorie (EUR)
Petit colis	Petit colis	0,021798		0,000 ✖
Colis moyen	Colis moyen	0,046994		0,000 ✖
Grand colis	Colis grand	0,046898		0,000 ✖
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>0,00</b>

## 5 Mandats

Les mandats ne sont pas autorisés suite à la simplification de la déclaration.



### > Vos points de contact chez Fost Plus

Fost Plus reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

#### Général

Av. des Olympiades 2, 1140 Bruxelles • T +32 2 775 03 50 • F +32 2 771 16 96 • [fostplus@fostplus.be](mailto:fostplus@fostplus.be) • [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)

#### Service Comptabilité

Pour toute question concernant les paiements :  
T +32 2 775 05 62 • F +32 2 771 16 96 • [accountancy@fostplus.be](mailto:accountancy@fostplus.be)

#### Service Business Administration

Pour toute question concernant votre adhésion :  
T +32 2 775 03 58 • F +32 2 771 16 96 • [members@fostplus.be](mailto:members@fostplus.be)